

**COMMUNE DE
TANINGES****74440 TANINGES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 06 mars, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Taninges, légalement convoqué le 28 février 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 4

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, Carine BIGOT adjointes, René AMOUDRUZ, François CARILLO (arrivée au point n°6) adjoints, André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mrs Christian ANTHONIOZ, Cédric BUFFET, Alain CONSTANTIN (arrivée au point n°6), Esther ALTENA, Aurélie BONNET, Henri CHARLES, Laurent PERRIER, Thibault HENRIOUD, Aurélie ANIQUET, Antoine GIMENEZ

POUVOIRS : Fernand DESCHAMPS pour Gisèle TRIPOZ, Beatrice JACQ pour Carine BIGOT, Charles ORSAT pour Christian ANTHONIOZ, Yannick CHARVET pour Gilles PEGUET

EXCUSEES : Audrey SAUCIAT, Marise FAREZ

Monsieur Laurent PERRIER a été élu secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

03 - Délibération N° 2025019 – Urbanisme - Recensement des chemins ruraux : enquête publique et nomination du commissaire-enquêteur

Le conseil avait approuvé le 29.02.2024 le recensement des chemins communaux ruraux ; selon la procédure, le conseil doit approuver le lancement d'une enquête publique et autoriser Monsieur le maire à nommer, par arrêté le commissaire-enquêteur correspondant.

Ce dernier remettra son rapport à Monsieur le maire et une autre délibération (finale) sera à prendre.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la nomination d'un commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire relatif à l'enquête publique afférente au recensement des chemins communaux ruraux, les deux permanences en mairie (ouverture et clôture) étant prévues de 14h à 17H les 23.04.2025 et 13.05.2025.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'arrêté municipal correspondant et tous autres documents nécessaires à cette exécution.

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET



Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le



ID : 074-217402767-20250306-2025019-DE

